



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230404-MPG032023008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Publication : 07/04/2023

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 04 avril 2023 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 31/03/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, SERAILLE Loïc, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis.

Absents excusés : FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), BERTALOTTO Frédérique (procuration à SEYVE Véronique), PLASSE Elodie (procuration à GRANJON Marc), BONNET Philippe, SUREDA Jennifer.

Secrétaire de Séance : DUTEL Noémie.

MPG/ 03 2023 008

Travaux d'aménagement du Secteur Liberté : choix de la procédure Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure un marché public pour les travaux d'aménagement du Secteur Liberté.

1. Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

L'aménagement du secteur Liberté présente un enjeu fort pour la commune. Cette réfection d'entrée de bourg par la route de Tarare s'inscrit dans la continuité de la requalification du centre Bourg en 2018 (Rue de la République).

La commune poursuit ainsi l'embellissement et l'amélioration fonctionnelle des lieux de vie importants. Le projet concerne plus précisément l'aménagement d'un espace public situé devant le monument aux morts, incluant la Rue de la Liberté et la Rue Jean Macé. Il s'agit de rendre ce secteur plus qualitatif, sécurisé et accessible.

Les aspects essentiels sont :

- la création de cheminements piétons sécurisés et la redéfinition d'un parc public
- la mise en valeur d'une entrée de bourg et du monument aux morts, déplacé, pour conforter les temps de cérémonie

Le bureau d'études OXYRIA a été missionné par la commune de Panissières afin de réaliser ce projet d'aménagement.

2. Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 470 453 € HT pour les travaux d'aménagement en un lot unique.

3. Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que le marché public de travaux est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) 2019.

4. Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (20 Pour) :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du secteur Liberté,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir et l'ensemble des pièces et conventions afférentes
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance
Noémie DUTEL

